

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DU 300 Acquisition des Bains Douches 43/45, rue de Rome (8e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que dans le cadre de l'opération portant sur la réhabilitation de l'ensemble immobilier situé 19 à 23, rue de Vienne, 38/46 rue du Rocher, 45 rue de Rome et 2 impasse Dany à Paris 8^{ème}, outre la réalisation d'un programme de logements, dont 35 logements sociaux au 43/45 rue de Rome, les bains douches initialement situés impasse Dany ont été reconstitués à rez-de-chaussée et en sous-sol de cet immeuble ;

Considérant qu'ELOGIE a réceptionné l'ensemble des locaux acquis en VEFA dans cet immeuble : logements, commerces et locaux destinés aux bains-douches municipaux ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition du volume constituant les bains douches, au prix d'acquisition auquel ELOGIE a acheté ces locaux, soit 1.200.000 euros, augmenté des frais notariaux (72.000 euros), financiers de portage (70.003 euros), fiscaux (taxe locale d'équipement pour 2.381 euros) et divers (785 euros) engagés par ELOGIE, soit un prix total de 1.345.169 euros HT, augmenté du taux de TVA en vigueur ;

Vu l'avis de France Domaine du 25 septembre 2013;

Vu le projet en délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose notamment de l'autoriser à signer l'acquisition des bains douches situés 43/45, rue de Rome à Paris 8^{ème} constituant un volume en sous-sol avec accès à rez-de-chaussée ;

Vu la saisine de M. le Maire du 8^{ème} arrondissement, en date du 26 novembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement, en date du 3 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'acquisition du volume en sous-sol avec accès à rez-de-chaussée, constituant les bains douches du 43/45, rue de Rome à Paris 8^{ème} au prix de 1.345.169 euros HT.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à constituer toutes les servitudes nécessaires à cette opération.

Article 3 : Une dépense réelle de 1.345.169 euros HT, augmenté du taux de TVA en vigueur, correspondant à la valeur du bien entrant sera imputée sur l'opération compte foncier, rubrique 8249, compte 2138, mission 90006-99, activité 180, n° individualisation 13V00092DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2014 et/ou suivants).